MedBalance

Première année en médecine : la liste financière

Pour les nouveaux médecins qui passent de la résidence à la pratique au Québec. Une page, dix minutes.

« Ce texte a été préparé en collaboration avec l'Association des optométristes du Québec et Fonds FMOQ* »

DE LA RÉSIDENCE À LA PRATIQUE

- [ ] **Ouvrez un compte bancaire d'entreprise distinct** (et une carte de crédit réservée à la pratique). Vos dossiers, vos déductions et la facture de votre comptable en seront simplifiés.
- [ ] **Vérifiez votre état de compte RAMQ à chaque paiement.** Suivez ce qui est payé, refusé ou à corriger.
- [ ] **Sachez ce que chaque milieu vous coûte :** frais de cabinet ou de GMF, frais de facturation. Gardez chaque entente.

CHAQUE MOIS

- [ ] **Mettez de l'argent de côté pour l'impôt.** Personne ne retient d'impôt sur votre facturation. Comme travailleur autonome, vous payez aussi les deux parts du RRQ, le RQAP et la cotisation au Fonds des services de santé.
- [ ] **Gardez tous vos reçus et pièces justificatives.** Une photo ou une numérisation lisible est généralement acceptée. Conservez-les au moins six ans après la fin de l'année fiscale visée.
- [ ] **Notez vos dépenses déductibles au fur et à mesure :** cotisations au Collège des médecins et à la FMOQ ou la FMSQ, la part de l'ACPM non remboursée par la RAMQ, frais de cabinet et de facturation, formation continue, équipement, téléphone et logiciels (DMÉ), déplacements entre lieux de travail (pas de la maison à la clinique), etc.

DATES CLÉS

- [ ] **Votre première année de pratique, vous n'avez généralement pas à verser d'acomptes provisionnels.** Toutefois, aucun impôt n'est retenu sur votre facturation, qui s'ajoute à votre salaire de résident cette année-là : votre solde sera habituellement payable le 30 avril, lors de votre première déclaration. Les acomptes trimestriels (15 mars, 15 juin, 15 septembre, 15 décembre) commencent généralement lorsque votre impôt à payer dépasse 1 800 $ au fédéral et 1 800 $ au provincial.
- [ ] **30 avril :** payez le solde dû. **15 juin :** date limite pour produire votre déclaration de travailleur autonome.

DETTES, REER ET INCORPORATION

- [ ] **S'incorporer?** Une analyse d'incorporation est recommandée avant de décider; un comptable, un planificateur financier ou un fiscaliste peut la faire. L'incorporation est généralement plus avantageuse quand une partie du revenu peut rester dans la société plutôt que d'être retirée tout de suite. On recommande souvent d'avoir d'abord maximisé ses cotisations au CELI, au REER et au CELIAPP, remboursé ses dettes et clarifié ses projets financiers.
- [ ] **Quelle dette d'abord?** Les intérêts sur les prêts étudiants gouvernementaux (Aide financière aux études) peuvent donner droit à un crédit d'impôt; ceux sur une marge de crédit bancaire, généralement non. Un planificateur financier peut vous aider à établir un plan de remboursement.
- [ ] **REER :** votre salaire de résident vous a donné des droits de cotisation. Vérifiez votre avis de cotisation : vous en avez probablement déjà.
- [ ] **Vous déménagez pour commencer à pratiquer?** Les frais de déménagement peuvent être déductibles si votre nouveau domicile est au moins 40 km plus près de votre nouveau lieu de travail.

PARLEZ À UN COMPTABLE

- [ ] **Avant votre première saison des impôts.**
- [ ] **Avant de vous incorporer (analyse d'incorporation).**

Combien mettre de côté?

Calculateur gratuit pour chaque province, autonome ou incorporé :

medbalance.ca/calculateur

Information générale, pas un conseil fiscal. Validez avec un comptable selon votre situation.
medbalance.ca/fr/first-year

Suivez tout ça au même endroit, gratuitement :
MedBalance · medbalance.ca

*Fonds FMOQ est un nom de marque exploité par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc., qui est inscrite à titre de courtier en épargne collective et planificateur financier auprès de l'AMF et est la propriété de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., une propriété de la FMOQ. Les renseignements sont fournis à titre informatif seulement et ne constituent pas des conseils financiers, fiscaux, juridiques ou professionnels.